



VIGILANCE METEO ORANGE

VENTS VIOLENTS

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM - DRAAF - DSDEN – EFS - ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 22 octobre 2025

Heure : 07h00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement le 23 octobre 2025 à 06h00

Fin évènement prévue le 23 octobre 2025 à 14h00 au moins

Qualification de l'évènement

Forte tempête automnale se produisant après une longue période de temps calme.

Situation actuelle

Evenement pas encore commencé

Evolution prévue

En fin de nuit de mercredi à jeudi, le vent d'ouest déjà soutenu se renforce encore, en particulier sur la côte atlantique. Ainsi, à partir de jeudi matin à 6h, les départements côtiers sont placés en vigilance orange avec des rafales de 100 à 120 km/h voire localement 130 km/h prévues sur le littoral atlantique, et de 90 à 100 km/h voire ponctuellement 110 km/h dans l'intérieur des terres.

Jeudi après-midi, le vent faiblit progressivement, ce qui justifie la fin de la vigilance orange à 14h même si de bonnes rafales sont encore possibles au passage d'averses jusqu'en soirée, en particulier sur le littoral.

Conséquences possibles : Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Les véhicules peuvent être déportés. Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement : Je protège ma maison et les biens exposés au vent. Je me tiens informé auprès des autorités. Je limite mes déplacements. Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets. Je n'interviens pas sur les toits. J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC